



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le DIX JUILLET.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 27 juin et le 5 juillet 2023 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 19 – Votes pour : 19 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT - R. MARTEL TRIGANCE - B. MONTAGNE --**Adjoints**
J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - A. CARRU MARTEL- J. DUBOIS - J.L. GIRAUD - J. HENSELER -
C. MENARD - N. PIGAGLIO - A. RASKIN **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : M. BODY, N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG), S. LAINE (pouvoir à A. MAGNIN MELOT), E. MENUT (pouvoir à J.L. GIRAUD), N. PERRICHON, J. RAYNAUD, M. RAYNAUD (pouvoir à C. BOUGE)

Absents non excusés : M. MARTEAU

DEMANDE DE SUBVENTION- CONSEIL DEPARTEMENTAL 2023 PROLONGATION DE LA VOIE VERTE – PIETONNE ET CYCLABLE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la voie verte récemment réalisée est un itinéraire attractif et sécurisé, un linéaire important a d'ores et déjà été réalisé de 808 ml (tronçon 1 et 2).

Cette voie est en site propre dédiée exclusivement aux piétons et aux cycles.

CONSIDRANT que cette voie verte connaît un vrai succès et qu'il est donc opportun de pouvoir continuer le tracé.

Le 3eme tronçon sera réalisé dans la continuité de ce qui a été fait et mesurera 542 ml de long, le marché public a été attribué à l'entreprise TAXIL pour un montant de 152.659 €HT.

CONSIDERANT que le cadre d'intervention de la Région Sud met bien en exergue le développement économique des territoires traversés par les Véloroutes et notamment « l'EuroVélo 8- La Méditerranée à Vélo ».

Considérant que le tracé tourrettan se situe exactement sur le tracé de l'EuroVélo 8- La Méditerranée à Vélo, le projet présenté aujourd'hui s'inscrit donc clairement dans le schéma régional et d'itinérance à vélo et plus spécifiquement EuroVélo 8.

Une subvention de la Région Sud a été obtenue 88.357,5 €, une demande auprès du conseil départemental 83 au titre des amendes de police est en cours d'instruction.

Le tracé devant être continué, il a été proposé de présenter un avenant de 21.050 € HT, afin d'arriver à la RD 562 et ainsi terminer la partie RD 19. Il convient donc de solliciter le conseil départemental pour accompagner la commune sur cette prolongation.

I – MONTANT DE L'INVESTISSEMENT :

Le montant s'élève à 21.050 € HT.

II- PLAN DE FINANCEMENT :

Le plan est le suivant :

- Demande Conseil Départemental 83 - 80 % :	16.840 € HT
- Autofinancement de la commune 20% :	4.210 € HT

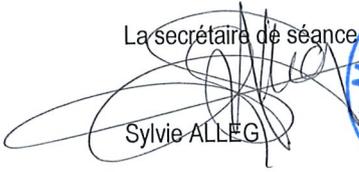
Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DEMANDER** une subvention auprès du conseil départemental I 2023 de 80 % de l'investissement, pour un montant de 16.840 € HT.
- **D'APPROUVER** le plan de financement du projet tel que présenté dans la présente délibération.
- **DE DIRE** que les crédits sont ouverts au BP 2023 – M57, opération 87
- **DE CHARGER M. le Maire** de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance


Sylvie ALLEG



Le Maire,



Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr